



## Conseil économique et social

Distr. générale  
27 avril 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2012

New York, 2-27 juillet 2012

Point 10 de l'ordre du jour provisoire\*

### Coopération régionale

## Coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes

### Rapport du Secrétaire général

#### Additif

### Questions portées à l'attention du Conseil économique et social : Commission économique pour l'Afrique

#### *Résumé*

Le présent additif au rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes contient les résolutions et décisions adoptées à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique (quarante-cinquième session de la Commission économique pour l'Afrique) qui s'est tenue à Addis Abeba, les 26 et 27 mars 2012. Le texte intégral des résolutions est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.un.org/regionalcommissions/sessions.html>.

---

\* E/2012/100.



1. La Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique (quarante-cinquième session de la Commission économique pour l'Afrique<sup>1</sup>), qui s'est tenue à Addis Abeba les 26 et 27 mars 2012, a approuvé la Déclaration ministérielle et les 17 résolutions suivantes dont le texte est porté à l'attention du Conseil ci-après.

### **Résumé de la déclaration ministérielle**

2. Les ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ont délibéré sur le thème « Gérer le développement en Afrique », considérant qu'il était à la fois indiqué et pertinent. Ils ont également estimé qu'il importait que la région prête l'attention voulue aux problèmes qu'elle rencontrait dans de nombreux domaines et notamment qu'elle améliore les capacités à diriger, la gouvernance et les institutions, élabore des visions et plans à long terme s'appuyant sur des ressources suffisantes, établisse de solides systèmes de financement du développement et d'investissement, modernise l'agriculture, renforce et améliore notablement les réseaux d'infrastructures, favorise le progrès dans les grands domaines que sont la technologie, l'innovation et le développement, accélère l'intégration régionale, fasse face à la menace que constituent les changements climatiques et mobilise les ressources intérieures et extérieures nécessaires, y compris les transferts de fonds de la diaspora.

3. Les Ministres ont noté que, dans leur quête renouvelée de transformation structurelle, il fallait accorder une attention particulière à la mobilisation des citoyens autour d'une vision commune de développement qui devait notamment être doublée d'un cadre institutionnel permettant de tirer efficacement parti des potentialités de l'État, du secteur privé et de la société civile, en tant que principaux moteurs de cette transformation, et d'harmoniser leurs actions. Ils ont relevé que, pour être durable, la croissance doit être diversifiée et profitable à tous, comme le démontrent les transitions démographiques en train de se produire en Afrique du Nord, avec des effets dans d'autres parties du continent. À cet égard, ils ont souligné qu'il importait de créer des emplois, en particulier pour les jeunes, et qu'il fallait également prolonger et multiplier les mesures destinées à lutter contre la pauvreté et à améliorer la protection sociale.

4. Les ministres se sont notamment engagés à promouvoir des stratégies et des politiques holistiques, coordonnées et intégrées afin de contribuer à assurer une croissance équilibrée et durable et libérer les potentiels de développement de leurs pays aux niveaux local, national et régional, à renforcer leur leadership et leurs capacités individuelles et collectives afin de saisir les possibilités qui s'offrent, au plan tant local que mondial, d'accélérer la transformation sur le plan du développement, et à accélérer la mise en œuvre des divers engagements et initiatives régionaux et mondiaux qui sont compatibles avec leur vision d'un continent transformé, en mesure d'être un pilier de la croissance mondiale.

---

<sup>1</sup> Cinquième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.

**Libérer le potentiel de l'Afrique en tant que pôle de croissance mondiale  
[résolution 890 (XLV)]**

5. La Conférence des ministres a notamment constaté que pour libérer le potentiel qu'elle a de devenir un pôle de croissance mondiale, l'Afrique doit trouver des solutions effectives aux obstacles et aux contraintes qui la lient, et doit en particulier améliorer en permanence la gouvernance politique et économique. Elle a appelé les gouvernements africains à continuer d'améliorer leur gouvernance politique et économique et à poursuivre leurs efforts visant à édifier l'État développementaliste, ainsi qu'à veiller à ce que soit en place un cadre propice aux initiatives et à l'investissement privés, à investir davantage dans l'éducation de qualité et la recherche-développement appliquée, à promouvoir l'innovation et le transfert de technologie, à intensifier leurs efforts en vue de mobiliser des ressources internes et externes pour financer le développement et faire face aux crises humanitaires, à accélérer l'intégration régionale, à promouvoir les échanges intra-africains et à tirer parti des partenariats avec les partenaires traditionnels et émergents. Elle a aussi demandé à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique d'élaborer une démarche cohérente qui guidera les relations de l'Afrique avec les pays développés et émergents dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

**Accélérer l'intégration régionale et renforcer les échanges intra-africains  
[résolution 891 (XLV)]**

6. La Conférence des ministres a notamment exhorté les États membres à approfondir et à consolider leur programme régional d'intégration en harmonisant les initiatives régionales et sous-régionales prises en vue de mieux résister aux chocs externes et aux crises, et à intégrer diverses autres initiatives, tels le Programme minimum d'intégration et le Programme de développement des infrastructures en Afrique, dans les plans, les stratégies et les budgets nationaux. À cet égard, elle a remercié la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales pour le soutien qu'elles apportent aux efforts des États membres visant à mettre en œuvre des programmes d'intégration régionale et demandé aux partenaires de développement de continuer d'appuyer la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine.

**Création d'un institut africain pour les transferts de fonds  
[résolution 892 (XLV)]<sup>2</sup>**

7. La Conférence des ministres a noté en particulier que les envois de fonds, s'ils sont bien canalisés et encadrés, sont susceptibles de contribuer à la croissance et au développement en Afrique, et s'est félicitée de la contribution croissante des envois de fonds au développement économique et social en Afrique. Dans ce contexte, elle a pris note de la décision du Conseil exécutif relative à la création d'un institut africain pour les transferts de fonds comme bureau technique spécialisé de la Commission de l'Union africaine et demandé à ladite Commission de soumettre le mandat de l'Institut et sa structure organisationnelle, qui devrait être légère et viable, au Comité des représentants permanents de l'Union africaine par le truchement de ses sous-comités compétents.

---

<sup>2</sup> Résolution relative à une question d'intérêt organique pour l'Union africaine.

**La dimension régionale du développement [résolution 893 (XLV)]**

8. La Conférence des ministres a notamment estimé que la dimension régionale du développement est essentielle pour une réponse coordonnée et efficace face à un nombre toujours croissant de questions transfrontalières, et souligné l'importance des niveaux régional et sous-régional comme pierre angulaire d'une gouvernance mondiale efficace, puisqu'ils représentent le lien critique entre les niveaux mondial et national, notamment dans le contexte des discussions en cours sur une approche intégrée du développement durable et du programme de développement pour l'après-2015. Elle a également souligné le rôle important joué par les commissions régionales dans le paysage institutionnel de leur régions respectives du fait de leur activité en matière d'établissement de normes et de diffusion et d'analyse et en tant que forums importants ayant pour vocation d'aborder les questions mondiales dans une perspective régionale et sous-régionale et de dégager des consensus dans leurs régions respectives. Elle a remercié les commissions régionales d'avoir fait établir l'étude intitulée « Dimension régionale du développement et le système des Nations Unies » et invité les organisations du système des Nations Unies travaillant aux niveaux mondial et régional à appuyer la mise en œuvre des recommandations qui y figurent.

9. La Conférence a de plus prié la Commission économique pour l'Afrique, par le truchement du mécanisme de coordination régionale et en consultation avec les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine et les communautés économiques régionales africaines, de veiller à la mise en œuvre des recommandations précitées de sorte que les relations du système des Nations Unies avec les organisations régionales et sous-régionales soient cohérentes et coordonnées sur la plan stratégique, et s'inscrivent dans une stratégie globale plus large à l'appui des efforts d'intégration régionale.

**Les objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de développement pour l'après-2015 [résolution 894 (XLV)]**

10. La Conférence, ayant considéré les progrès accomplis par le continent pour atteindre les cibles définies dans les objectifs du Millénaire pour le développement, s'est dite consciente des défis qui restent à relever pour réaliser tous les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, a pris note du rapport sur les progrès réalisés en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique en 2012, exhorté les pays africains à renforcer leurs systèmes et institutions statistiques en vue de la production de statistiques fiables et actualisées pour le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire en Afrique et chargé la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, en consultation étroite avec les États membres, les communautés économiques régionales et toutes les autres parties prenantes, de déterminer les priorités du programme de développement de l'Afrique pour l'après-2015. Elle a accueilli avec satisfaction la proposition de créer un groupe d'étude africain sur la coopération Sud-Sud.

**Amélioration et renforcement de la coopération Sud-Sud  
[résolution 895 (XLV)]**

11. La Conférence des ministres, ayant noté l'importance croissante de la coopération Sud-Sud pour l'Afrique dans les divers aspects du développement, ainsi que la nécessité pour les pays africains d'élaborer des stratégies bien orientées et bien conçues pour la coopération Sud-Sud, d'améliorer la coordination au niveau régional et de renforcer les capacités institutionnelles et de gouvernance pour guider le processus de coopération, a notamment demandé aux pays africains d'intégrer la coopération Sud-Sud dans les stratégies de développement des pays, de faire mieux comprendre les différents intérêts nationaux et les avantages comparatifs tant des pays africains que de leurs partenaires du Sud tirant parti des avantages dans les négociations, en identifiant et en canalisant les ressources vers les secteurs clefs, de renforcer le partage des connaissances entre les pays africains de même que les capacités institutionnelles et de gouvernance et de se doter de cadres de coopération bien conçus pour gérer efficacement les activités de coopération Sud-Sud.

**Flux financiers illicites quittant l'Afrique [résolution 896 (XLV)]**

12. La Conférence des ministres a notamment rappelé que les flux financiers illicites constituent un problème majeur pour le développement de l'Afrique qui est ainsi privée de ressources financières dont elle a besoin, ce qui est cause de distorsions économiques et perpétue la pauvreté et à cet égard s'est félicitée de la création et de l'inauguration du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites, qu'elle a invité à travailler activement à trouver des solutions au problème et à en rendre compte à la Conférence des ministres. Elle a également prié les différentes parties prenantes, y compris les gouvernements, les organisations de la société civile, le secteur privé et les organisations régionales et internationales, de soutenir sans réserve le travail du Groupe de haut niveau et invité la Commission économique pour l'Afrique à fournir au Groupe de haut niveau l'appui technique nécessaire.

**Mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la Stratégie  
pour l'harmonisation des statistiques en Afrique [résolution 897 (XLV)]**

13. La Conférence des ministres a notamment dit mesurer l'importance de l'information statistique pour la formulation, le suivi et l'évaluation des programmes et politiques de développement et l'intégration économique et politique de l'Afrique, ainsi que la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des activités actuelles et futures dans le cadre de la Charte et de la Stratégie. Elle a également prié les pays et les communautés économiques régionales d'intégrer la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique dans les stratégies nationales et régionales de développement des statistiques et de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de la Stratégie, et a exhorté les pays membres à allouer aux institutions s'occupant de statistiques du travail des ressources suffisantes pour faciliter la mise en place d'un cadre harmonisé pour les systèmes d'information sur le marché du travail. Dans ce contexte, elle a invité la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et les partenaires à renforcer le secrétariat de l'état civil et des statistiques vitales, et à mobiliser les ressources nécessaires pour mettre en service la base de données AfricaInfo et à fournir l'appui nécessaire pour permettre aux pays d'établir des systèmes efficaces de gestion et de diffusion de données en vue de donner au public pleinement accès aux statistiques officielles.

**Le coût de la faim en Afrique : incidences socioéconomiques de la dénutrition infantile [résolution 898 (XLV)]**

14. La Conférence des ministres s'est dite consciente du fait que réduire la faim et, partant, assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique constitue non seulement l'une des tâches les plus urgentes pour atténuer la vulnérabilité et accroître la résilience des économies nationales, mais aussi un des investissements les plus rentables du point de vue du développement socioéconomique en général. À cet égard, elle a prié instamment les États membres d'intensifier leurs efforts et d'accroître leurs investissements pour lutter contre la faim aiguë et la faim chronique, en respectant les principes et les priorités énoncés dans la Stratégie régionale africaine de nutrition et le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine. Elle a salué l'étude sur le coût de la faim en Afrique que mènent la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial, dans plusieurs pays afin de quantifier les coûts sociaux et économiques globaux de la faim chronique en Afrique et a prié instamment les États membres et les partenaires participant à l'étude de fournir les ressources nécessaires pour que celle-ci soit un succès.

**L'Afrique en 2050 : l'émergence d'un pôle mondial [résolution 899 (XLV)]**

15. La Conférence, notant avec satisfaction que l'Afrique a enregistré une croissance remarquable et amélioré la gouvernance depuis le début du nouveau millénaire, s'est notamment dite consciente des perspectives que ce développement ouvre aux peuples africains et à leurs dirigeants, ainsi que de la nécessité de poursuivre sur la lancée pour améliorer considérablement les moyens de subsistance en Afrique et permettre au continent de jouer un rôle majeur dans les affaires mondiales. Elle a pris note de l'initiative qu'ont prise la Commission économique pour l'Afrique et le Forum sur les marchés émergents de faire établir un document de fond à l'intention de la Conférence intitulé « L'Afrique en 2050 : l'émergence d'un pôle mondial » en vue d'entreprendre une étude prospective à long terme sur l'Afrique en 2050. À cet égard, elle a demandé à la CEA, en collaboration avec le Forum sur les marchés émergents, de faire établir diligemment l'étude prospective sur l'Afrique en 2050 et invité instamment les États membres et les communautés économiques régionales à soutenir la réalisation de l'étude en la faisant connaître et en fournissant toute donnée, information ou autre document pertinent qui s'avérerait utile. Elle a en outre invité les partenaires de développement à prêter leur concours à la réalisation de l'étude.

**Acquisition de terres à grande échelle en Afrique [résolution 900 (XLV)]**

16. La Conférence des ministres, ayant pris note des possibilités accrues d'investissements dans l'agriculture favorisés par le développement de nouveaux marchés mondiaux, une demande croissante en Afrique elle-même et l'augmentation de la valeur des terres, de l'eau et d'autres ressources naturelles, ainsi que l'augmentation des acquisitions de terres à grande échelle, connues également sous le nom de « mainmise sur les terres », et des incidences des investissements nationaux et étrangers directs dans les terres, les ressources en eau et d'autres ressources naturelles en Afrique. Elle a salué les efforts déployés dans le cadre de

l'Initiative sur la politique foncière lancée conjointement par la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement pour aider les États membres à régler leurs questions foncières, et a pris note des messages émanant du Forum sur les investissements étrangers directs dans les terres en Afrique. Les Ministres ont invité la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, ainsi que les États membres et leurs partenaires de développement à appuyer l'Initiative sur la politique foncière, afin de renforcer la capacité de mettre en œuvre la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, à promouvoir d'autres modèles d'investissements fonciers et à élaborer des principes et des lignes directrices relatives à l'investissement foncier à grande échelle en Afrique, à approuver par les États membres en 2013.

**Promouvoir une société d'innovation aux fins de la transformation sociale et économique de l'Afrique [résolution 901 (XLV)]**

17. La Conférence des ministres a notamment lancé un appel à tous les États membres africains pour qu'ils éliminent les barrières administratives, réduisent le coût des affaires, améliorent la qualité et la gouvernance du système éducatif et son adaptation aux besoins nationaux, renforcent les régimes de propriété intellectuelle, mettent en place l'infrastructure nécessaire à l'innovation et intensifient les interactions entre le secteur industriel, les universitaires, le secteur public et les gouvernements. Elle a pris note en s'en félicitant des initiatives importantes donnant suite à la résolution 887 (XLIV), invitant les gouvernements africains et le secteur privé à faciliter les initiatives panafricaines pour appuyer les innovateurs et inventeurs africains, notamment le Prix de l'innovation pour l'Afrique et le programme d'ingénierie biomédicale. Elle a félicité la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine d'avoir fait en sorte que la Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique reste le principal lieu de rencontre pour des débats et des échanges techniques et politiques entre les scientifiques, les décideurs et le secteur privé et a demandé à la Commission économique pour l'Afrique d'intensifier sa collaboration avec la Fondation africaine pour l'innovation et d'autres partenaires pour assurer la viabilité du Prix de l'innovation pour l'Afrique.

**Création du Centre africain de mise en valeur des ressources minières [résolution 902 (XLV)]**

18. La Conférence des ministres, mesurant le rôle important que jouent les ressources minières dans la promotion d'un développement diversifié et de la transformation structurelle des économies africaines et consciente du fait que l'Afrique possède des ressources naturelles considérables et inexploitées et qu'il est important de mieux gérer et régenter ces ressources, a entre autres pris note de la création du Centre africain de mise en valeur des ressources minières par les Ministres africains en charge de la mise en valeur des ressources minières à leur deuxième Conférence et demandé à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement d'élaborer un plan d'activités pour le Centre africain de mise en valeur des ressources minières et de le soumettre à l'examen des États membres.

**Projet de cadre stratégique : plan-programme biennal proposé pour la Commission économique pour l'Afrique pour 2014-2015 [résolution 903 (XLV)]**

19. La Conférence, prenant note avec appréciation du rapport annuel de la CEA (E/ECA/COE/31/21) qui a souligné les résultats notables obtenus par la Commission dans tous ses domaines de programme et notant avec satisfaction l'intention de la Commission économique pour l'Afrique d'intensifier l'appui qu'elle fournit aux États membres afin d'améliorer leur capacité à formuler et à mettre en œuvre des politiques de développement tant à l'échelle nationale que régionale, ainsi que de fournir un soutien accru plus cohérent aux États membres pour faire progresser la coopération Sud-Sud afin de compléter les mécanismes existants de coopération Nord-Sud, a notamment salué l'objectif de la Commission consistant à renforcer le soutien aux États membres afin de réaliser les objectifs de développement durable, conformément aux engagements de 2012 de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), et à concevoir des stratégies de réduction de la pauvreté après l'expiration des objectifs du Millénaire pour le développement en 2015.

20. Elle a approuvé le projet de cadre stratégique/de plan-programme biennal de la Commission économique pour l'Afrique pour 2014-2015, invité le Comité des programmes et de la coordination à soutenir le plan-programme biennal et à faire en sorte que les ressources nécessaires soient mises à disposition pour sa mise en œuvre.

**Admission du Soudan du Sud au Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique de l'Est [résolution 904 (XLV)]**

21. La Conférence, ayant souhaité la bienvenue au Soudan du Sud, État indépendant le plus jeune du monde, et pris note de sa demande à être admis au Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique de l'Est, a notamment fait droit à la demande d'admission du Soudan du Sud au Bureau sous-régional en Afrique de l'Est et prié instamment la Commission économique pour l'Afrique de prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que le Soudan du Sud devienne membre de plein droit du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est.

**Mutuelle africaine de gestion des risques : des solutions souveraines aux risques de catastrophe [résolution 905 (XLV)]<sup>3</sup>**

22. La Conférence des ministres, consciente du fait que le système actuel de financement au coup par coup et imprévisible des interventions en cas de catastrophe a pour effet d'épuiser des réserves vitales, de détourner en temps de crise les ressources publiques des investissements prévus, de ralentir la croissance économique et de faire reculer de façon significative le développement, a entre autres pris note de l'Accord relatif aux dispositions spéciales concernant la Mutuelle africaine de gestion des risques signé en juin 2011 entre la Commission de l'Union africaine et le Programme alimentaire mondial, et noté que, pour assurer la solvabilité et la viabilité de la Mutuelle africaine de gestion des risques, il serait fait appel à une stratégie financière novatrice fondée sur le versement de contributions

---

<sup>3</sup> Résolution relative à une question d'intérêt organique pour l'Union africaine.



initiales par des donateurs et de primes régulières par les États membres participant sur une base volontaire, ce qui permettra de recourir à des outils financiers modernes sans que cela ait d'incidence directe sur les budgets nationaux des États non participants.

23. La Conférence des ministres s'est félicitée de la présentation du rapport intérimaire de la Commission concernant la mise en place d'une mutuelle africaine de gestion des risques et a recommandé que la Mutuelle africaine de gestion de risques soit établie en tant qu'organe spécialisé de l'Union africaine. Elle a demandé à la Commission d'organiser avant la fin de l'année une réunion d'experts gouvernementaux et, par la suite, une conférence de plénipotentiaires pour examiner et adopter l'accord portant création de la Mutuelle, a invité instamment tous les États membres de l'Union africaine à participer activement au processus et a appelé les partenaires de développement et les institutions partenaires à appuyer ce projet d'une importance critique pour la sécurité alimentaire du continent.

**Candidat de l'Afrique à la présidence de la Banque mondiale  
[résolution 906 (XLV)]**

24. La Conférence des ministres a notamment accueilli avec satisfaction le fait que M<sup>me</sup> Ngozi Okonjo-Iweala, Ministre coordonnateur de l'économie et Ministre des finances du Nigéria, a été proposée comme candidate unique de l'Afrique à la présidence de la Banque mondiale, et a approuvé unanimement la désignation de M<sup>me</sup> Okonjo-Iweala comme candidate de l'Afrique pour le poste de Président de la Banque mondiale.